

COMPTE RENDU DU BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
SEANCE DU 18 MAI 2021

Date de la convocation : 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-huit heures, le bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC

Absents : Pierre JULIEN

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. 26 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo », dont vous trouverez les caractéristiques en annexe, vous sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 5 148.32 €.

2 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 5 dossiers éligibles au dispositif « Cœur Habitat » sont soumis pour attribution des aides.

3 - Mise en œuvre d'un groupement de commande avec le SIE de Seille et Moselle pour la réalisation d'un bilan croisé besoins/ressources en eau potable

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Bassin de Pompey et le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Seille et Moselle coopèrent conjointement autour de la gestion unifiée de la production d'eau potable de quatre puits de production d'eau sis sur le ban communal de Loisy, dans l'objectif de répondre aux enjeux techniques qui s'imposent pour leur exploitation. Les deux établissements sont ainsi engagés dans un processus conventionnel aux fins d'exercer la mission de service public de production et de fourniture en gros de l'eau potable dans un cadre partenarial fondé sur une mutualisation des moyens. Il est proposé d'engager une étude commune destinée à établir un bilan croisé besoins/ressources avec le SIE de Seille et Moselle, dans le cadre d'un groupement de commande, dont le coordonnateur serait le SIE de Seille et Moselle. Les frais d'étude, chiffrés à 6 750 €, seraient partagés à part égale entre les deux établissements. L'intérêt d'une étude croisée repose sur le principe d'une expertise unique et globale par un même prestataire ayant accès à l'intégralité des données disponibles et du fonctionnement dynamique des infrastructures d'eau potable.

4 - Marché de travaux d'aménagement des Haltes Fluviales de Millery, Pompey et Champigneulles - avenant 1 au lot 2 : travaux d'aménagement terrestres

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Le marché de travaux des aménagements des Haltes Fluviales a été notifié le 02 octobre 2019 et était composé de 2 lots : Lot 1 : aménagements nautiques attribué à l'entreprise HANSEN et Lot 2 : aménagements terrestres attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST. Le Maître d'Œuvre de ce marché, SEAPORT ENGINEERING, a adressé par courrier

daté du 28 mai 2020 une proposition d'avenant à ce marché demandé par l'entreprise EIFFAGE, avenant qui s'élève à un montant de 112 524,69 € HT, soit 20.1 % du marché de base. Ce montant est dû en partie à des ajustements demandés par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et en partie à des erreurs et omissions du Maître d'Œuvre.

5 - Groupement de commandes pour l'aménagement de la rue Victor Hugo à Frouard

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. MAXANT

Dans le cadre de ses compétences eau potable, assainissement et voirie, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va engager d'importants travaux de réaménagement de la rue Victor Hugo à Frouard comprenant une restructuration de la voirie, des travaux sur le réseau d'éclairage public et le renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement. De son côté, la Commune de Frouard souhaite procéder dans le même temps à l'enfouissement des réseaux secs. Dans un souci de cohérence d'aménagement et afin d'optimiser l'achat public dans ce domaine, un groupement de commande sera créé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Commune de Frouard pour la passation d'un marché de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé et de marchés de travaux.

6 - Zone Artisanale de Saizerais : Vente de terrain à la SCI CHAINOU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

L'entreprise Boni Colliard Construction (BCC) à Custines a fait l'objet d'un plan de cession de son activité le 28 décembre 2020 et de la reprise de 47 salariés. Monsieur Thierry GIUSTINIANI a repris l'activité de BCC sous le nom de BETON CONCEPT CREATION et sous forme d'une société par actions simplifiée à actionnaire unique (SASU). L'entreprise Beton Concept Création est actuellement en location sur le site de Custines qui appartient à la SCI Eiffel dont M. Guy BONI est le gérant. Le site actuel de Custines n'est plus adapté à l'activité de la nouvelle entreprise. Monsieur GIUSTINIANI souhaite acquérir les lots 3, 18 et 16 sur la ZAE Haute Epine à Saizerais pour disposer d'une emprise de 10 254 m². Cette acquisition s'effectuera par la SCI CHAINOU. Cette proposition d'implantation représente une opportunité à la fois de maintien d'une activité sur le Bassin de Pompey et de commercialisation des parcelles. Compte tenu des contraintes et de la localisation, il vous est proposé très exceptionnellement de porter ce prix de vente à 20 € HT/m².

7 - Acquisition foncière - projet d'extension de la ZAE les Sablons à Millery

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Dans le cadre de sa compétence développement économique et des aménagements de ses espaces économiques, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey envisage de développer de nouveaux espaces d'accueil fonciers afin d'accueillir de nouvelles entreprises. L'extension de la zone d'activités économiques des Sablons à Millery-Custines est en réflexion depuis plusieurs années. Ce projet est inscrit au SCoT Sud Meurthe-et-Moselle et dans le cadre d'une Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle sur la commune de Millery (OAP) du PLUI HD du Bassin de Pompey. Par délibération en date du 17 décembre 2020, il a été acté d'engager les acquisitions des parcelles ZE 21, ZE 26 et ZE 75 pour envisager la réalisation de ce projet d'extension. Suite à une division parcellaire réalisée sur la parcelle ZE 26, il est nécessaire de procéder à une modification de la surface d'acquisition initialement prévue. De plus, afin d'envisager la réalisation des infrastructures d'accès à cet espace d'activités économiques, il est nécessaire de pouvoir assurer une maîtrise foncière des parcelles identifiées. Il est proposé d'acquérir ces parcelles à l'euro payant auprès de la commune de Millery. Par ailleurs, afin d'engager les différentes études de faisabilité et d'aménagement sur ces espaces économiques, il est proposé d'acter dès à présent la constitution d'une commission de projet en charge du suivi, de l'instruction et de la mise en œuvre de ce projet. Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors de l'assemblée du 17 décembre 2020.

Le Président,



Laurent TROGRIC